

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Annecy, le

11 0 MAI 2011

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Affaire suivie par Geneviève Serpette
tél. : 04 50 33 78 38

courriel : genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr

Commune de PRAZ-SUR-ARLY
Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels
Avis d'enquête publique

Le Préfet de la HAUTE-SAVOIE informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de PRAZ-SUR-ARLY la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles. Cette enquête se déroulera du **mercredi 8 juin au samedi 9 juillet 2011**

Monsieur Michel MESSIN, Ingénieur, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations, les :

- **vendredi 10 juin 2011 de 10h à 12h**
- **mercredi 15 juin 2011 de 9h à 12h**
- **vendredi 24 juin 2011 de 14h à 17h**
- **mercredi 29 juin 2011 de 14h à 17h**
- **samedi 9 juillet 2011 de 9h à 12h**

Durant cette période d'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie aux jours et heures d'ouverture des locaux (du lundi au vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h à 12h) sauf jours fériés et lundi 13 juin 2011, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie, siège de l'enquête.

A compter du jour de l'ouverture de l'enquête et en fonctionnement normal du site Internet de la DDT 74, les documents des dossiers d'enquête seront consultables à l'adresse suivante :

<http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions.

Les copies du rapport et des conclusions seront déposées en Mairie de Praz-sur-Arly, à la Préfecture de la Haute-Savoie ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires (S.A.R. - Cellule prévention des risques).

La communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Savoie (S.A.R. - Cellule prévention des risques) ou en consultant le site internet de la DDT 74 .


Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr

internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)